

Bayer Environmental Science



Abate®

Le contrôle de la nuisance du moustique

Trois formulations adaptées aux différents mode d'application :



Abate 1 G

- Granulé beige sans odeur caractéristique.
- **Téméphos : 1,3 % p/p.**

Granulé insecticide prêt à l'emploi destiné au traitement spécifique des gîtes larvaires des moustiques.

Abate 1 G bénéficie d'une autorisation de vente sous le **N°7500354**

Abate 10 Fogging

- Liquide limpide jaune avec une odeur aromatique.
- **Téméphos : 100 g/litre.**

Insecticide huileux

soluble dans les solvants organiques usuels, spécialement adapté au traitement aérien à bas volume (UBV) des gîtes larvaires des moustiques.

Abate 10 Fogging bénéficie d'une autorisation de vente sous le **N°7400699**

Abate 500 E

- Liquide limpide jaune avec une odeur aromatique.
- **Téméphos : 500 g/litre.**

Concentré insecticide émulsionnable dans l'eau, soluble dans les solvants organiques usuels, adapté au traitement spécifique des gîtes larvaires des moustiques.

Abate 500 E bénéficie d'une autorisation de vente sous le **N°7500431**

Mode d'action :

Les Abates agissent par contact et par ingestion sur les larves des moustiques.

Les Abates du fait de leur efficacité spécifique permettent de traiter :

- Les plans d'eau stagnante dans les zones urbaines,

- Les zones marécageuses périodiquement inondées en milieu rural,
- Les berges de rivières, de canaux,
- Les étangs, réservoirs et bassins des squares,
- Les vides sanitaires des maisons

Utilisation :

Abate 1 G : Granulé à épandre à sec à la main, en avion ou hélicoptère sur des gîtes larvaires de moustiques, fortement recouverts de végétation.

Dose d'emploi : 12 Kg/ha.



Bayer Environmental Science



Utilisation :

Abate 10 Fogging : Formulation huileuse spécialement adaptée au traitement aérien à bas volume (UBV).

Dose d'emploi : 1 à 1.5 l/ha.

Abate 500 E :

Concentré émulsionnable à diluer dans l'eau, adapté à tous les appareils mécaniques ou pneumatiques.

Dose d'emploi : 0.25 l/ha.

Conditionnement :

Abate 1 G : sac de 25 Kg.

Abate 10 Fogging : cartons de 4 x 5 litres.

Abate 500 E : cartons de 4 x 5 litres.



Précautions :

Bien que la toxicité des Abates soit faible, il convient comme avec tous les insecticides, de prendre les précautions d'usage soit :

- Eviter le contact avec le produit,
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant les manipulations,
- Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Stockage :

Conserver dans l'emballage d'origine, hors de portée des enfants, à l'écart de toute denrée destinée à l'alimentation humaine ou animale.

Etiquetage :

Abate 1 G est classé EC (exempté de classement, inhibiteur d'estérases).

Abate 10 Fogging est classé EC (exempté de classement, inflammable).

Abate 500 E est classé EC (exempté de classement, inflammable).

IMPORTANT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases les traitements selon la bonne pratique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers qui peuvent intervenir et échappent à notre contrôle (matériels utilisés, conditions d'applications, mélange de produit, etc.). Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.

Consulter systématiquement la dernière version de la fiche de données de sécurité de **Abate**.

©Marque déposée BASF

Bayer Environmental Science SA
55, Avenue René Cassin - CP 106
F- 69266 Lyon Cedex 09

Professional Pest Control
Hygiène Publique
Tél: 04 72 85 43 85
Fax: 04 72 85 43 39

Département de
Bayer Cropscience



Un grand soin a été apporté à la réalisation de cette brochure, cependant Bayer Environmental Science SA ne saurait être tenue pour responsable de toute erreur ou omission qui serait contenue.

© Copyright Bayer 2002 - Tous droits réservés